



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

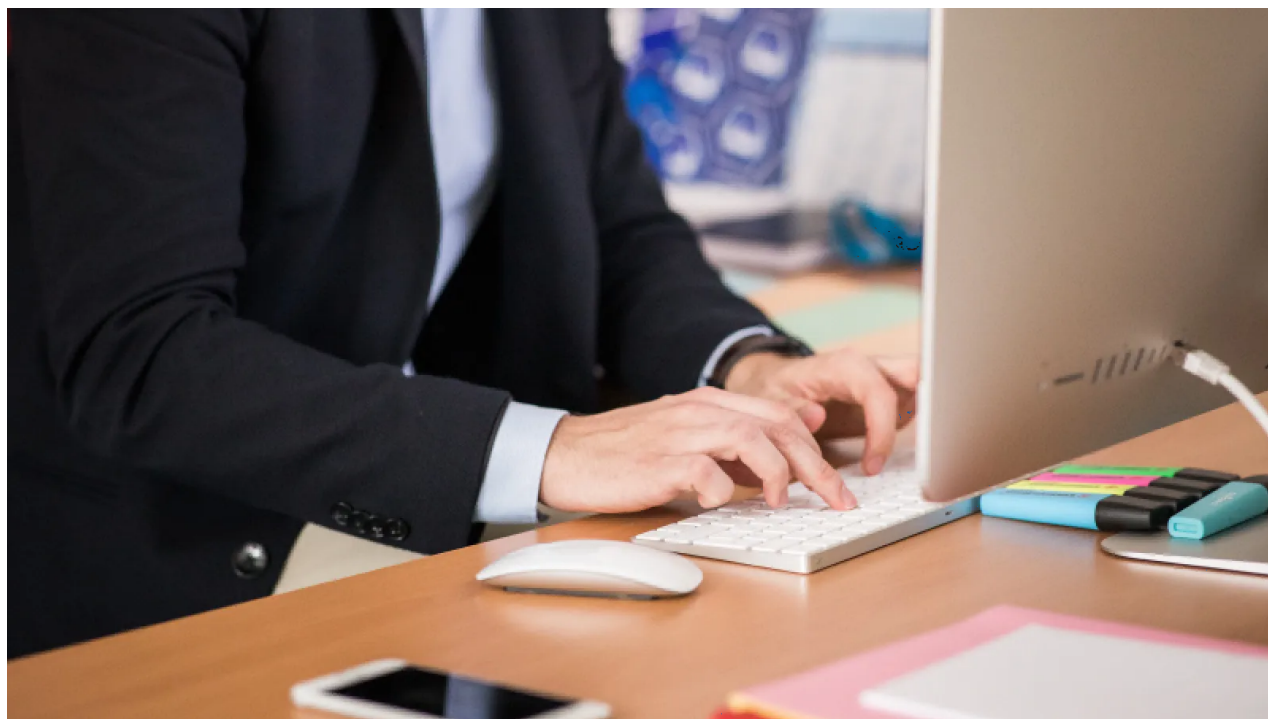
Soutenir l'emploi local

Aménagement

Solidarités

Publié le 19 décembre 2019

Reading time : 3 minutes



Le Conseil départemental est aux côtés des entreprises et des créateurs d'activité haut-garonnais pour répondre ensemble au défi de l'emploi et de la lutte contre la précarité. Pour favoriser l'emploi local, de nombreux dispositifs ont été mis en place, qui permettent chaque année à des Haut-Garonnais de créer une activité grâce à un prêt à taux zéro (Créade31), et aux entreprises de remplir leurs carnets de commandes, grâce à la charte de la commande publique.



<https://www.youtube.com/watch?v=ZMfHvaH8CKU>

La charte de la commande publique

Le Conseil département a décidé de mobiliser sa capacité d'achat public afin de soutenir les entreprises haut-garonnaises. La charte de la commande publique s'applique depuis 2017 à l'ensemble des marchés publics de la collectivité.

Les objectifs

Élaborée dans le cadre d'une concertation des acteurs locaux, cette charte facilite l'accès aux TPE et PME de la Haute-Garonne aux marchés publics, en simplifiant notamment les procédures et en favorisant le dialogue. Depuis sa mise en œuvre, les investissements du Département bénéficient à 75% aux entreprises haut-garonnaises et ont permis de générer 3 500 emplois et 188 110 heures d'insertion.

Les priorités

4 axes forts retranscrivent les priorités du Département :

- favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées,
- soutenir l'emploi local en facilitant l'accès des TPE-PME aux marchés publics,
- favoriser le dialogue avec les entreprises et les partenaires,
- promouvoir un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement.

Le dispositif CréADE31

Depuis janvier 2017, le Conseil Départemental a lancé le dispositif CréADE31. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi, en priorité les bénéficiaires du [RSA](#), qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise dans les territoires ruraux. Il permet l'obtention d'un prêt à taux zéro et un accompagnement personnalisé pour le montage du projet, par les équipes du Département et un mentorat de chefs d'entreprise bénévoles.

Le montant est compris entre 2 700 euros et 9 900 euros par bénéficiaire, il est adapté en fonction du besoin global de financement du projet. La durée du prêt est comprise entre 3 et 5 ans, avec un différé de remboursement de six mois, en fonction du montant accordé. Après l'obtention du prêt, le

bénéficiaire du dispositif profite d'un suivi personnalisé et d'un parrainage qui permettront de développer les compétences nécessaires à la réussite de son activité et de rendre son emploi pérenne. Depuis 2017, près d'une centaine d'emplois ont été créés grâce à Créade31 en Haute-Garonne.

Le dispositif Actipro

Le nouveau dispositif Actipro propose un accompagnement personnalisé qui permet de retrouver le chemin de l'emploi et sortir du RSA. Vous êtes accompagné par un référent dédié et bénéficiez d'un suivi mensuel. Des ateliers collectifs sont également mis à disposition pour partager expériences et savoir-faire, avec l'appui de professionnels qualifiés.

Retour sur : le campus des mentors, le 28 janvier 2019



<https://www.youtube.com/watch?v=3PrpejGR018>

Depuis 2016, CréADE 31 s'adresse aux demandeurs d'emploi, en priorité les bénéficiaires du RSA, qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise dans les territoires ruraux. Il permet l'obtention d'un prêt à taux zéro et un accompagnement personnalisé pour le montage du projet, par les équipes du Département et un mentorat de chefs d'entreprise bénévoles. Le 28 janvier 2019, le campus des mentors a permis aux chefs d'entreprises engagés dans ce dispositif de rencontrer leurs mentorés ou de faire un retour sur leur expérience.